



Bécherel

## COMMUNE DE BECHEREL

Département d'Ille-et-Vilaine  
Arrondissement de Rennes  
Place Tanguy de Kernier 35190 Bécherel

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 JUILLET 2026 2026 à 19H00

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécherel s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Mélina PARMENTIER, Maire.

**Nombre de membres :** En exercice : 15 | Présents : 12 | Votants : 12

**Date de convocation :** 25.06.2026

**Date d'affichage convocation :** 25.06.2026

**Date d'affichage de la liste des délibérations :** 07.07.2026

#### Présents :

|                   |                           |                    |
|-------------------|---------------------------|--------------------|
| BOUSSEAU Delphine | MANNOURY LACOUR Elisabeth | PRETESEILLE Yvonne |
| CHEZE Laëtitia    | MATHA Frédéric            | REHAULT Olivier    |
|                   | PAIRON Christian          | SPAGNOL Paulette   |
|                   | PARMENTIER Mélina         | TRASSARD Emilie    |
| DURAND Michel     | PONSARD Christophe        |                    |

**Absent(s) Excusé(s) :** COLLIN Fabrice, DELAUNAY Agnès, WILLIOT Pierre.

A été nommé(e) à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :  
Mme Paulette SPAGNOL.

### Affaires scolaires | Cantine | Révision des tarifs des repas « enfant » et « adulte »

#### Délibération n° 2026.52

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal les tarifs actuellement applicables aux repas servis à la cantine scolaire municipale, à savoir :

- 4,80 € par repas enfant ;
- 5,50 € par repas adulte.

Elle rappelle également la délibération n° 2024.22 du 27 mai 2024 portant adhésion à un groupement de commandes relatif à la fourniture de repas pour les restaurants scolaires du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire (S.I.R.S.) et de la commune de Bécherel.

Madame le Maire précise que la dernière révision des tarifs est entrée en vigueur le 1er septembre 2025.

Compte tenu de l'évolution annuelle des tarifs appliqués par le prestataire, révisés au 1er septembre de chaque année selon l'indice de référence prévu au marché, elle propose de

procéder à une actualisation des tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2026.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de fixer les tarifs des repas servis à la cantine scolaire municipale, à compter du 1er septembre 2026, comme suit :
  - **4,90 € par repas enfant ;**
  - **5,65 € par repas adulte ;**
- Précise que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2026.

*Pour extrait conforme,  
Suivent les Signatures.*

Le Maire  
Mme Mélina PARMENTIER



La Secrétaire de séance  
Mme Paulette SPAGNOL

